

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_62-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-62
Séance du 02 avril 2024

Objet : Approbation d'une convention de financement de l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (NEFLE)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_62-DE



Objet : Approbation d'une convention de financement de l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (NEFLE)

Vu le projet pédagogique déposé par l'école maternelle Jules-Ferry de Bagnols-sur-Cèze,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice,

Considérant la Loi de finances pour 2023, prévoyant en son article 186, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 de code de l'Éducation, que l'Etat peut participer au financement des dépenses générés par les projets pédagogiques des écoles,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l' élu délégué, à signer la convention de partenariat entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Gard, mentionnant les conditions de financement du projet NEFLE de l'école maternelle Jules-Ferry.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 AVR 2024**
et publié le **05 AVR 2024**

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

